



## **CODE DE VIE DES PARTICIPANTS**

*Chaque personne qui participe aux activités du Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste a le droit d'avoir un milieu de vie éducatif et sécuritaire dans un esprit de joie et de bonne humeur. Aucune personne ne doit être intimidée par la présence et/ou le comportement de d'autres personnes.*

*C'est pourquoi le Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste interviendra auprès des participants au constat de :*

- *Toute forme de violence verbale (remarques grossières, dégradantes ou offensantes)*
- *Toute forme de violence physique ou psychologique envers d'autres participants ou membres du personnel*
- *Tout geste pouvant délibérément blesser quelqu'un*
- *Tout geste pouvant endommager le matériel ou équipement du Centre*

*Une personne qui ne respecterait pas le code de vie du Centre pourrait se voir suspendue des activités du Centre ou même expulsée selon la gravité des gestes posés.*

*Toute action de la part d'un participant qui engendre le dépassement, l'esprit de service, l'ouverture, la solidarité, le respect, l'entraide sera fortement encouragée par l'équipe du Centre.*